ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

représentativité

Question écrite n° 90738

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la question de la représentativité syndicale dans le monde agricole. En effet, il apparaît nécessaire que toutes les sensibilités soient justement représentées au sein du collège producteur des inter-professions. Ces dernières sont le lieu où se négocient les prix et bientôt la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Le rôle des interprofessions est central, notamment concernant les revenus et l'avenir des producteurs, et donc sur le type d'agriculture qui conditionne la vie des territoires et l'alimentation. Elle lui demande d'oeuvrer pour une meilleure représentativité au sein des interprofessions agricoles et souhaite connaître les actions menées en ce sens.

Texte de la réponse

Les organisations interprofessionnelles sont des organisations de droit privé, régies par la loi de 1901 relative aux associations. Comme toute association, ces groupements sont nés de la volonté de différents acteurs de la filière de coordonner leurs actions et de faire émerger des consensus au profit de toute la filière. Ils sont souverains quant à l'admission de leurs membres. Ainsi que l'exige l'article L. 632-1 du code rural et de la pêche maritime, les organisations interprofessionnelles rassemblent les organisations les plus représentatives de la production et, le cas échéant, de la transformation, de la commercialisation, voire de la distribution. Ce critère de représentativité constitue un élément essentiel de l'homologation de leurs accords interprofessionnels portant, notamment, sur le prélèvement de cotisations. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire entend cependant créer des conditions favorables au dialogue entre les organisations syndicales représentatives. C'est le cas, par exemple, dans la filière laitière pour laquelle un cycle de discussion entre l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la production laitière a été engagé sur des questions d'intérêt majeur pour l'ensemble du secteur, à savoir la sortie des quotas, l'organisation de la contractualisation dans la filière et l'avenir de la politique agricole commune, avec un calendrier de discussion précis jusqu'en mars 2011. Cette démarche permettra de montrer que la voie du dialogue est préférable à la confrontation actuelle. Une première réunion s'est tenue le 18 octobre 2010 qui se veut fondatrice d'un dialogue rénové au bénéfice de tous les producteurs laitiers.

Données clés

Auteur : Mme Martine Lignières-Cassou
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 90738
Rubrique : Syndicats
Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE90738

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11044
Réponse publiée le : 14 décembre 2010, page 13515